

**AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
DM-2023-0075**

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée que :

Lors de la séance ordinaire qui se tiendra le **mardi 10 octobre 2023 à 19 h** à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Beauharnois située au 660, rue Ellice à Beauharnois, le conseil de la Ville de Beauharnois statuera sur une demande de dérogation mineure au sens des articles 145.1 à 145.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, relative à immeuble suivant :

DM-2023-0075 – Immeuble sis au 140, rue Saint-Charles :

- Autoriser l'installation d'une section de clôture d'une hauteur de 1.2 mètre et de 2 mètres en cour avant de sa propriété alors que l'article 5.104 du Règlement de zonage 701 limite la hauteur d'une clôture en cour avant à 1 mètre;

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal concernant cette demande lors de cette séance.

Le dossier est disponible pour consultation à l'hôtel de ville situé au 660, rue Ellice à Beauharnois, pendant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16h30 et le vendredi de 8 h à 12 h ainsi que sur le site internet de la Ville.

Donné à Beauharnois, ce 25 septembre 2023



Sandra Boulanger, greffière par intérim